PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 79/199 DU 5/5/79
Portant nomination de Monsieur NKOUA-MACKITA Modeste, Ingénieur Agronome de 2° échelon en qualité de Directeur des Unités Technologiques de l'Office du Café et du Cacao.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n°18/78 du 10 Mai 1978 portant création de l'Office du Café et du Cacao;
Vu le décret n°78/477 du 4 Juillet 1978 portant statuts de l'Office du Café et du Cacao;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur NKOUA-MACKITA Modeste, Ingénieur Agronome de 2° échelon est nommé Directeur des Unités Technologiques de l'Office du Café et du Cacao.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 5 MAI 1979

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Economie Rurale

Jean I T A D I.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.